

SÉANCE du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. POITOU Didier, M. Kévin CAMUS, M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absents : Mme Elodie CHAUVIN (procuration donnée à Mme Françoise BŒUF)

Secrétaire de séance : Mme RAVAIL Carine

Date de convocation : 8 janvier 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoirs : 1

Délibération n°DCM-2024-01
Révision du montant de l'Attribution de Compensation.

Considérant la délibération n°2023-07-06 du 21 décembre 2023 du conseil communautaire votée à la majorité qualifiée,

Considérant le rapport de la CLECT approuvé à la majorité,

La commune de Berneuil valide son montant de révision d'Attribution de Compensation lié au fonctionnement des compétences d'un montant de 1 595 €, ce qui porte son montant d'Attribution de Compensation (part fixe) a un montant total de 36 149 €.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à la majorité, 9 voix pour et 1 abstention :

- **ADOpte** le montant des attributions de compensation (part fixe) pour l'exercice 2024 d'un montant total de 36 149 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

